



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**gynécologues-obstétriciens**

Question écrite n° 53252

## Texte de la question

Les gynécologues-obstétriciens sont aujourd'hui confrontés à de graves difficultés. Le risque médico-légal est, pour ces professionnels, très grand et leurs primes d'assurance ne cessent d'augmenter, atteignant des niveaux aujourd'hui intolérables. La mise en place d'un fonds d'indemnisation de l'aléa thérapeutique est sans cesse reportée. La pénibilité bien connue de ces professions est accrue par l'augmentation de l'astreinte sans compensation. Dans les différents établissements publics ou privés, de nombreux postes ne sont pas pourvus alors que la charge de travail s'accroît. Le Gouvernement souhaite ainsi aujourd'hui allonger le délai de recours à l'IVG sans même donner aux professionnels intéressés des moyens supplémentaires. Dans ces conditions, la prise en charge des femmes ne peut plus être réalisée dans des conditions indispensables de sécurité, de qualité et de dignité. M. Pierre Hellier demande donc à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés de bien vouloir prendre des mesures en vue d'améliorer les conditions d'exercice professionnel des gynécologues-obstétriciens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Hellier](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53252

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2000, page 6322